

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS - COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Christelle MEUNIER, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoint, M. Jacky GILLET, M. Robert LEBLANC, Mme Mauricette DIRR, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET (arrivée à 20h05), M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD

M. Laurent TRONEL a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLEGEAU

Mme Natacha CARRO a donné pouvoir à Mme Christelle MEUNIER

Absents : Mme Julie POUPART

Secrétaire de séance : M. Robert LEBLANC

Objet de la Délibération
n°202110210114

Date de la convocation et d'affichage : 13 octobre 2021

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	21

- RESULTAT CONSULTATION VOIRIE URBAINE

M. le Maire donne le résultat de la consultation des entreprises pour les travaux de voirie urbaine (parking ancien congélateur de St Igneuc, Accès terrain de foot de St Igneuc, Rue du Parc, Rue de la Scierie) : 4 entreprises ont été consultées, 3 ont répondu. L'offre la plus intéressante est celle de l'entreprise EUROVIA : 48 201.88 € HT

Considérant le résultat de la consultation pour les travaux de voirie urbaine, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA d'un montant de 48 201.88 € HT.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN



 